



**DEMANDE D'AUTORISATION
POUR OCCUPATION TEMPORAIRE
DU
DOMAINE PUBLIC**

Demande à faire 10 jours avant

Déménagement

Travaux

Monsieur, Madame

Demeurant.....

Téléphone :

Sollicite par la présente une autorisation pour :

Le (jour)..... jusqu'au.....

De (heures)..... à.....

Adresse :

Nombre de places de stationnement nécessaires (max 2) :

Type précis de véhicule utilisé (ex : voiture, fourgon, camion benne...) :

Si société de déménagement, coordonnées :

N° immatriculation du véhicule

Un arrêté de police sera pris par Monsieur le Maire.

Si le délai de 10 jours n'est pas respecté, aucune autorisation ne sera délivrée.

- La signalisation sera affichée par les services municipaux et enlevée dans les 48 heures. Au-delà, le maintien de la signalisation est à la charge du demandeur.

- L'occupation du domaine public est gratuite **16 jours par année civile et par demandeur**. À compter du **17^{ème} jour**, le tarif est de 5€ par jour et par place (maxi 2 places) pour une demande d'autorisation de travaux.

- Toute demande est à la charge du propriétaire et non de l'entreprise effectuant les travaux.

Un exemplaire de l'arrêté sera à retirer en Mairie 48 heures avant.

A Cadenet, le

Signature